**COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260**

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d’Amiens – Canton de Amiens 2

**Conseil Municipal du 21 décembre 2021**

**L’an deux mil vingt et un, le 21 décembre à 19 heures 15**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de **convocation en date du 17 décembre 2021,** un exemplaire a été porté au tableau d’affichage le jour même.

**Etaient présents, 5 conseillers sur 7**

**Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Nicolas de Witasse Thezy**

**Mesdames Jacqueline PURSON, Florence DE VAINS, Cécile CHOQUET, Aline FALAMPIN**

Formant la majorité des membres en exercice

**Etait absent :**

**A été élu secrétaire de séance : Dominique ROHART.**

**La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :**

**1 – Eclairage Public**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modernisation de l’éclairage public, étudié par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme relatif à la pose de 30 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

* Rue de l’Eglise
* Chemin du Moulin
* Rue de Villers
* Rue de la Marette
* Les Courtieux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver ce projet pour un montant de 46 340.00 euros TTC

Si le Conseil accepte, il sera établi entre le Fédération Départementale d’Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d’ouvrage des travaux suivant le plan, de financement suivant :

* Montant pris en charge par le Fédération (20% du coût

Hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA,

La maîtrise d’œuvre……………………………………………………………………… 17 150.00 €

* Aide du Département de la Somme ……………………………………………… 14 595.00 €
* Contribution de la Commune ……………………………………………………….. 14 595.00 €

Total TTC ……………………………… 46 340.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* D’adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme.
* De solliciter l’accompagnement financier du département
* D’autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d’ouvrage
* D’accepter la contribution financière de la commune estimée à 14 595.00 €

**2 – Vidéo Surveillance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de créer un système de Vidéo surveillance sur le territoire de la Commune. Cela permettrait de renforcer la sécurité des bâtiments communaux, d’aider les enquêteurs en cas de méfait (caméras aux entrées de village) et de lutter contre les incivilités, notamment les dépôts sauvages.

Il présente le projet élaboré par l’Entreprise KIECE pour une couverture maximale de la commune.

Le coût du projet serait, d’après le devis : 29 580 € H.T.

Pour financer ces investissements, outre l’autofinancement de la commune, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l’Etat au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) et celle du Département (Equipement en vidéoprotection).

**Plan de financement :** DETR (40 % du montant HT) : 11 832 €

Département (40 % du montant HT) : 11 832 €

Autofinancement (sur fonds propres): 5 916 €

La TVA (5916 €) étant pris en charge par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, donne son accord sur ce projet, accepte de demander une subvention DETR et une subvention au Conseil Départemental de la Somme et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents et mener les études nécessaires.

**3 – Voirie et Aménagement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a reçu les devis de l’entreprise Colas pour l’aménagement des abords du nouveau lotissement (PA 19 P 0002) et pour créer « le fil d’eau » en pavés entre le 4 et le 6 de la rue Villers, ainsi que l’aménagement de l’entrée du 06, rue de Villers.

* Aménagement abords lotissement : 7 200 € H.T.
* Création « Fil d’eau » et entrée 6, rue de Villers : 5 530 € H.T.

Soit un montant total de **12 730** € HT

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Département de la Somme, dans le cadre du plan « dispositif communal 2017-2021 », de 3000 €, soit 24 % environ du montant HT.

**Plan de financement HT:** Département  : 3 000 €

Autofinancement (sur fonds propres): 9 730 €

La TVA étant pris en charge par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, donne son accord sur ce projet, accepte de demander une subvention au Conseil Départemental de la Somme et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents et mener les études nécessaires.

**4 – Location Salle des Fêtes**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la tarification de la salle des fêtes doit faire l’objet d’une délibération.

Il propose la tarification suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1er jour du week-end ou jour férie | 180.00 € | 50.00 € |
| 2e  jour du week-end ou jour férié consécutifs | 60.00 € | 20.00 € |
| 1er jour du lundi au vendredi, sauf jour férié | 100.00 € | 35.00 € |
| 2e jour consécutif et suivants, sauf jour férié | 60.00 € | 10.00 € |
| Nettoyage de la salle | 100.00 € | 100.00 € |
| Consommation Electricité | 0.15 par Kw/h | 0.15 par kw/h |
| Location vaisselle (uniquement habitants de la commune |  | 10.00 € |
| Ramassage Ordures Ménagères |  |  |

Après en avoir délibéré et par un vote de 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le conseil municipal accepte cette tarification.

**5 – Cadeaux Fin d’Année**

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal accorde :

* Pour les enfants de moins de 16 ans : 50 euros en bon d'achat ( 20 € rattrapage 2020 + 30 euros pour 2021).
* Ainés : un cadeau d'une valeur de 35 euros pour les isolés et 50 euros pour les couples
* Employé communal : un bon d'achat de 120 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 7 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte cette proposition.

**6 – Questions Diverses**

**L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00**